



Annulation vote AG par conseil syndical (copropriété)

Par **elina9**, le **01/05/2014** à **21:31**

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis au bon endroit. Merci par avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter. Je suis dans une copropriété au sein de laquelle un ravalement thermique par l'extérieur a été voté en février 2014. Un audit thermique vient d'être réalisé. Suite à cet audit, le conseil syndical souhaite proposer aux différents co-propriétaires des travaux complémentaires OU la remise en cause du ravalement précédemment voté (il s'agirait de le remplacer par un ravalement plus basique). La remise en cause tient au fait que certains co-propriétaires ne pourraient bénéficier de certaines aides en l'état.

Le conseil syndical a-t-il le droit de remettre en question le vote du mois de février 2014 ?

Merci pour vos éclaircissements!!